



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 20 d), e) et f) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable :

**Sauvegarde du climat mondial pour les générations
présentes et futures**

**Application de la Convention des Nations Unies
sur la lutte contre la désertification dans les pays
gravement touchés par la sécheresse
et/ou la désertification, en particulier en Afrique**

Convention sur la diversité biologique

Application des conventions des Nations Unies sur l'environnement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les rapports présentés par les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, et de la Convention sur la diversité biologique.

* [A/76/150](#).



I. Rapport de la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention

A. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 24 de la résolution [75/217](#) de l'Assemblée générale, par lequel l'Assemblée générale a invité le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à lui présenter, à sa soixante-seizième session, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention-cadre et décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-seizième session, au titre de la question intitulée « Développement durable », la question subsidiaire intitulée « Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ».

B. Aperçu des activités menées et de l'appui apporté face aux changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

1. Résumé

2. À la suite des orientations données sur la prévention de la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19), le Bureau, à sa réunion du 1^{er} avril 2020, a décidé de reporter de novembre 2020 à novembre 2021 la vingt-sixième session de la Conférence des Parties, la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, prévues à Glasgow (Royaume-Uni). Il a également décidé de reporter les cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, ainsi que les cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.

3. Les changements apportés au calendrier des événements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 2020 du fait de la COVID-19 ont eu des répercussions importantes sur la réalisation des objectifs de l'année. Afin d'atténuer ces effets et de maintenir la dynamique du processus découlant de la Convention, le Secrétariat a déployé des outils de collaboration virtuelle propres à faciliter le travail des parties et des entités non parties, a renforcé ceux existants et a intensifié l'appui apporté à la présidence de la Conférence à sa vingt-cinquième session, à la présidence entrante pour la vingt-sixième session, aux présidences des organes subsidiaires et au Bureau en vue de maximiser les progrès du processus intergouvernemental et de minimiser les retards pris dans la réalisation des objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris malgré la pandémie.

4. Le Secrétariat a fourni un appui technique, juridique et procédural au Bureau afin d'aider les parties à faire progresser les travaux menés dans le cadre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Pour faciliter l'interaction entre les parties, entre les parties et les entités non parties et dans l'ensemble du système des Nations Unies, il a organisé 473 réunions virtuelles et appuyé les travaux des 13 organes constitués et des nombreux programmes de travail, forums, groupes d'experts et équipes spéciales dans le cadre du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a traité 171 documents officiels et

communications, actualisé ses portails de données et lancé un nouveau calendrier en ligne¹.

5. En l'absence de négociations formelles dans le cadre du processus découlant de la Convention en 2020, aucune décision formelle n'a été prise par les parties.

6. Le Secrétariat a facilité l'entrée en vigueur de l'Amendement de Doha en 2020², dans lequel la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto a été établie en 2012. L'Amendement prévoit des engagements renforcés pour la période 2013-2020 en matière de limitation et de réduction des émissions pour les pays développés, y compris les économies en transition, en vue d'atteindre un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 18 % par rapport aux niveaux de 1990.

2. Maximiser les progrès et minimiser les retards au moyen de manifestations virtuelles

7. Compte tenu du report de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties et des restrictions imposées à la tenue de réunions en présentiel, les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la Conférence des Parties et les présidences des organes subsidiaires ont organisé des consultations virtuelles informelles avec les parties et les groupes de négociation afin de recueillir leurs points de vue sur la manière de faire progresser de manière informelle, mais aussi équilibrée, inclusive et transparente, les travaux menés sur diverses questions.

8. Divers sujets ont été abordés au cours des consultations, parmi lesquels : les éléments en suspens du programme de travail de l'Accord de Paris (tels que l'article 6 et le cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui) ; les moyens de revoir à la hausse les ambitions en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement de l'action climatique, notamment pour atteindre l'objectif mondial à long terme en matière de financement, à savoir 100 milliards de dollars par an à compter de 2020 ; l'obtention d'orientations sur la manière d'organiser les manifestations qui devaient avoir lieu en 2020. Dans le cadre du processus découlant de la Convention, les événements qui devaient avoir lieu en 2020 ont été organisés avec succès et sans retard grâce aux outils virtuels.

9. Les efforts ont été orientés vers le maintien de l'engagement des Parties et des entités non parties dans le processus intergouvernemental malgré le report des sessions en personne. Deux séries d'événements en ligne ont été organisées à cet effet, étant entendu qu'il n'y aurait ni négociations formelles ni prise de décision à ces occasions. Les événements ont été menés sous la direction des présidences des organes subsidiaires, en collaboration avec les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la Conférence des Parties et avec le soutien du Secrétariat. Il s'agissait notamment de :

a) L'Élan de juin pour le climat³ : du 1^{er} au 10 juin 2020, 23 événements ont été organisés, destinés à montrer comment l'action climatique progressait et à permettre aux participants d'échanger des informations et des points de vue sur une grande variété de sujets relevant de la Convention ;

b) Les Dialogues sur le climat 2020⁴ : organisés du 23 novembre au 4 décembre 2020, ils sont devenus l'un des plus grands événements virtuels du

¹ Voir <https://unfccc.int/calendar/dashboard>.

² Voir décision 1/CMP.8.

³ Voir <https://unfccc.int/fr/1-elan-de-juin-pour-le-climat>.

⁴ Voir <https://unfccc.int/fr/cd2020>.

système des Nations Unies en 2020 ; on a dénombré 83 réunions et plus de 8 000 participants inscrits.

10. Le Secrétariat a conçu et facilité des moyens plus spécifiques, plus visibles et plus percutants pour faire participer les entités non parties, y compris les organisations observatrices, au processus de la Convention. Les principales initiatives portaient notamment sur :

- a) La campagne Objectif Zéro⁵, lancée par les champions de haut niveau pour l'action climatique ;
- b) Le *Yearbook of Global Climate Action 2020*⁶ et les orientations pour l'action climatique révisées⁷, dans le cadre du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat ;
- c) L'initiative Climate Neutral Now⁸ ;
- d) Le Prix mondial de l'action climatique⁹ ;
- e) L'Action pour l'autonomisation climatique¹⁰.

11. Tout au long de 2020, le Secrétariat a continué d'aider les pays à établir leurs contributions déterminées au niveau national. Au 31 décembre 2020, 48 contributions, dont 38 actualisées et 10 nouvelles, avaient été reçues de 75 parties¹¹. En raison de la pandémie, les parties ont pris du retard dans la présentation de leurs contributions déterminées au niveau national ; le Secrétariat a donc décidé de publier deux éditions du rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national : une version initiale en février 2021¹² et une version finale avant la vingt-sixième session de la Conférence des Parties. En outre, au 31 décembre 2020, 28 parties avaient soumis des stratégies de développement à faible taux d'émission à long terme¹³.

12. Les centres régionaux de collaboration, gérés par le Secrétariat en collaboration avec des organisations partenaires, ont contribué à appuyer les efforts d'adaptation et d'atténuation des parties grâce à l'organisation de petits événements virtuels propres à chaque région. Du fait de la pandémie, une plateforme virtuelle régionale¹⁴ a été lancée, qui fournit des informations et des ressources pertinentes pour de tels événements. Parallèlement, le Partenariat du Cadre de Nairobi, dont le Secrétariat est un partenaire, a porté essentiellement sur les actions suivantes : aider les autorités nationales désignées à devenir pleinement opérationnelles ; donner aux développeurs de projets les moyens de mettre en œuvre les activités du mécanisme pour un développement propre ; permettre aux développeurs de projets et aux donateurs d'investir plus facilement dans les activités du mécanisme pour un développement propre ; améliorer, à l'intention des parties prenantes du mécanisme pour un

⁵ Voir <https://unfccc.int/fr/action-climatique/campagne-objectif-zero>.

⁶ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, *Yearbook of Global Climate Action 2020 : Marrakech Partnership for Global Climate Action* (Bonn, 2020).

⁷ Voir https://unfccc.int/climate-action/marrakech-partnership/reporting-and-tracking/climate_action_pathways.

⁸ Voir <https://unfccc.int/fr/action-climatique/neutralite-climatique-maintenant>.

⁹ Voir <https://unfccc.int/fr/climate-action/GCA-awards-2021>.

¹⁰ Voir <https://unfccc.int/topics/education-youth/the-big-picture/what-is-action-for-climate-empowerment>.

¹¹ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs/NDC-submissions>.

¹² Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs/nationally-determined-contributions-ndcs/ndc-synthesis-report>.

¹³ Voir <https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/long-term-strategies>.

¹⁴ Voir <https://unfccc.int/about-us/partnerships/current-calls-for-partnerships/regional-collaboration-centres/regional-virtual-platform>.

développement propre, y compris les autorités nationales désignées, la mise en commun des informations, les activités de sensibilisation et la formation ; renforcer la coordination interinstitutions dans le cadre de la réalisation de ces activités.

C. Conclusions et recommandations

13. L'Assemblée générale pourra souhaiter :

a) Prendre note du rapport de la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, transmis par le Secrétaire général ;

b) Prendre note des difficultés rencontrées pour faire avancer les négociations intergouvernementales en raison de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des changements importants dans le calendrier des événements et empêché les négociations et la prise de décision officielle dans le cadre du processus de la Convention, et exhorter les parties à accélérer les progrès dès que possible et, au plus tard, lors des sessions reprogrammées qui se tiendront à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) en novembre 2021 ;

c) Exhorter les parties qui ne l'ont pas encore fait à présenter des contributions déterminées au niveau national ambitieuses (actualisées et nouvelles) suffisamment tôt pour qu'elles soient incluses dans la version finale du rapport de synthèse sur lesdites contributions qui sera publié avant la vingt-sixième session de la Conférence des Parties ;

d) Exhorter les parties qui n'ont pas encore soumis leur stratégie de développement à faible taux d'émission, leur plan national d'adaptation et leur communication relative à l'adaptation à long terme à accélérer le travail d'élaboration et à soumettre ces documents au Secrétariat ;

e) Exhorter les Parties à la Convention qui n'ont pas encore ratifié l'Accord de Paris à accélérer leurs procédures internes et à déposer rapidement leurs instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, le cas échéant, afin de garantir le caractère universel de l'Accord ;

f) Inviter la Secrétaire exécutive à continuer de lui faire rapport sur les travaux de la Conférence des Parties à la Convention, de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

II. Rapport du Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

A. Introduction

14. Dans sa résolution [75/218](#) sur l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport fait, à l'intention de l'Assemblée, le point sur les principales activités qui ont été entreprises à cet égard.

B. Application de la résolution 75/218 de l'Assemblée générale

1. Dix-neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

15. La dix-neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'est tenue pour la première fois en ligne du 15 au 19 mars 2021, à raison de deux heures de réunions quotidiennes en ligne. Du fait de ces modalités spéciales, les parties ont convenu de ne pas constituer de groupe de contact chargé d'établir le rapport officiel de la session, mais ont confié cette tâche au Rapporteur, qui devait pour ce faire s'appuyer sur les enregistrements de la session. Celle-ci a rassemblé 138 parties, 9 organismes des Nations Unies, 15 organisations intergouvernementales et 63 organisations de la société civile.

16. À sa dix-neuvième session, le Comité a examiné les points de l'ordre du jour suivants :

a) Informations actualisées sur la mise en œuvre des cibles volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres et les activités de mise en œuvre connexes ;

b) Informations actualisées sur la mise en service du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres ;

c) Informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Initiative sur la sécheresse et les activités de mise en œuvre connexes ;

d) Rapport d'étape du groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures d'application efficaces face à la sécheresse dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

17. Le rapport final de la session, qui comprend les résumés des débats tenus sur chaque point de l'ordre du jour, servira de base à la rédaction du texte de la décision qui sera examiné et approuvé à la vingtième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, laquelle se tiendra parallèlement à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention.

2. Préparation de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique : date et lieu

18. Compte tenu des effets persistants de la COVID-19 dans le monde entier et de l'évolution de la pandémie, on a estimé qu'il n'était plus possible de tenir la quinzième session de la Conférence des Parties en 2021. À sa réunion virtuelle du 8 avril 2021, le Bureau de la quatorzième session a décidé de reporter la quinzième session à 2022, à une date (entre mai et octobre 2022) et en un lieu qui seraient confirmés en temps voulu. Le Bureau a en outre chargé le Secrétaire exécutif de poursuivre les consultations avec toutes les parties prenantes concernées en vue d'organiser la quinzième session de la Conférence des Parties dans les délais convenus.

19. Le 21 juin, le Secrétariat a informé le Bureau de la quatorzième session que, par une lettre datée du 14 juin, le Gouvernement ivoirien avait confirmé sa volonté d'accueillir la quinzième session de la Conférence des Parties en mai 2022.

20. Conformément aux dispositions de la décision 33/COP.14 relative à la date et au lieu de la quinzième session de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif

engagera des consultations avec le Gouvernement ivoirien en vue de l'organisation de ladite session et rendra compte au Bureau des progrès accomplis à cet égard.

21. À la même réunion, le Bureau de la quatorzième session a également convenu d'organiser une session extraordinaire de la Conférence des Parties en 2021 en vue d'approuver un budget provisoire pour 2022. Les modalités, le calendrier et les procédures liés à l'organisation de la session extraordinaire sont actuellement examinés par le Bureau.

3. Dialogue de haut niveau sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

22. Conformément aux résolutions [74/220](#) et [75/218](#) de l'Assemblée générale, un dialogue de haut niveau a été organisé sous les auspices du Président de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale le 14 juin 2021 afin d'évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et de définir la voie à suivre, sachant que la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification touche à sa fin.

23. Le Président de l'Assemblée générale, Volkan Bozkir, a lancé le dialogue de haut niveau. Plusieurs personnes ont fait des déclarations à la séance d'ouverture : le Président du Conseil économique et social, Munir Akram ; la Vice-Secrétaire générale, Amina Mohammed ; le Président de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention et Premier ministre indien, Narendra Modi ; le Secrétaire exécutif de la Convention, Ibrahim Thiaw, et une représentante de la société civile, Hindou Ibrahim. L'éminent scientifique Robert Watson a fait un exposé liminaire.

24. Deux débats interactifs, un sur les moyens de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres pour accélérer le relèvement après la COVID-19 et la mise en œuvre de la Décennie d'action, l'autre sur la nécessité urgente de coopérer au niveau mondial pour préserver les terres et garantir l'avenir que nous voulons, ont été organisés et coprésidés respectivement par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021, Agnes Kalibata, et le Président-Directeur général du fonds pour la planète (Bezos Earth Fund), Andrew Steer.

25. Plus de 65 États Membres, dont 6 chefs d'État et de gouvernement, 2 vice-premiers ministres et 58 ministres ont participé à trois sessions plénières les 14 juin et 2 juillet et souligné l'importance fondamentale de la protection et de la restauration des terres et des fonctions et services des écosystèmes, qui sont essentiels à la survie de l'humanité et au développement durable. De nombreux intervenants ont également noté que les terres, ainsi que le concept de neutralité en matière de dégradation des terres, faisaient partie intégrante des objectifs de développement durable en appuyant de multiples fonctions essentielles à la réalisation de progrès dans le monde entier. Ils ont demandé que la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse soit reconnue comme l'une des priorités de l'ordre du jour international, notant qu'elle pouvait accélérer fortement la réalisation des objectifs de développement durable et jouer un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de la biodiversité. Dans les observations finales, le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Thiaw, a lancé un appel à l'action par lequel il a résumé les délibérations tenues. Il a fait remarquer que l'occasion était donnée de tenir un nouveau discours qui pourrait reconnecter les peuples et la nature à travers une ambition de haut niveau sur la gestion des terres. Il a ajouté qu'investir dans des solutions terrestres dans le cadre des efforts de relèvement après la COVID-19, en particulier dans les économies rurales, pourrait être une solution satisfaisant tout le monde, qui pourrait présenter de nombreux avantages et accélérer la réalisation d'une série d'objectifs de développement durable (lutte contre la pauvreté, rétablissement

des moyens de subsistance, sécurité alimentaire et hydrique et renforcement de la résilience face aux chocs climatiques, notamment).

4. Célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse¹⁵ et activités de sensibilisation

26. Le thème de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse de 2021 portait sur la restauration, les terres et le relèvement. À cette occasion, un message a été adressé au monde entier : le fait d'investir dans des activités qui protègent et restaurent les terres et les écosystèmes stimulera le relèvement des communautés, des pays et des économies du monde entier après la COVID-19.

27. Les festivités mondiales ont été organisées le 17 juin par le Costa Rica et se sont tenues entièrement en ligne en raison de la pandémie de COVID-19¹⁶. Lors d'un forum virtuel de haut niveau organisé par le Président du Costa Rica, Carlos Alvarado Quesada, les ministres de l'Algérie, du Botswana, de l'Islande, du Pérou, de la République de Corée et du Sénégal ont renforcé les vues exprimées lors du dialogue de haut niveau sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse qui avait été convoqué par le Président de l'Assemblée générale trois jours auparavant. Le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale se sont exprimés devant le forum, et les sessions ont été animées par la Ministre costaricienne de l'environnement et de l'énergie, Andrea Meza Murillo, et l'ancienne Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Christiana Figures¹⁷.

28. Dans le cadre des célébrations de la Journée mondiale, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a annoncé les lauréats de la septième édition du prix « Terre pour la vie »¹⁸. Un jury international composé de huit membres a déclaré que le gagnant pour 2021 était la Familial Forestry du Rajasthan (Inde), pour sa méthode innovante de restauration et de conservation des terres, qui favorisait le bien-être des communautés et améliorait leur relation avec la nature. Le Forum mondial sur les paysages a quant à lui reçu une mention spéciale de la part du Secrétaire exécutif de la Convention pour son action exceptionnelle en tant que plus grande plateforme mondiale axée sur la connaissance dans le domaine des paysages durables et inclusifs.

29. À l'occasion de cette célébration mondiale, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a publié le *Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction: Special Report on Drought 2021* (Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial, rapport spécial sur la sécheresse, 2021). Le programme a été diffusé en direct sur Facebook, YouTube et Twitter, ainsi que sur le site Web de la Convention et en partie sur la télévision en ligne des Nations Unies.

30. Une campagne associée à la Journée mondiale a été menée à partir de février et jusqu'au 17 juin 2021 pour permettre de lier les questions foncières à d'autres journées, décennies et événements internationaux majeurs célébrés pendant l'année, tels que le lancement de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et le Sommet sur les systèmes alimentaires.

31. La campagne et la Journée du 17 juin ont touché plus de 150 millions de personnes dans le monde par l'intermédiaire des médias sociaux, et 280 000 personnes

¹⁵ Résolution 49/115 de l'Assemblée générale.

¹⁶ Voir www.unccd.int/actions/17-june-desertification-and-drought-day/2021-desertification-and-drought-day.

¹⁷ Voir www.unccd.int/news-events/restore-land-help-deal-global-crises-leaders-urge-0.

¹⁸ Voir www.unccd.int/news-events/2021-land-life-award-winner-familial-forestry.

y ont participé directement. Un grand nombre d'influenceurs et de célébrités ont utilisé les hashtags de la Journée pour faire connaître leurs points de vue et sensibiliser le public. Des articles ont été publiés dans certains des plus grands services de médias du monde. Au total, près de 707 millions de lecteurs et de téléspectateurs ont été recensés, dans plus de 60 pays.

32. Au moment de l'élaboration du présent rapport, plus d'une centaine d'organisations gouvernementales et intergouvernementales et d'organisations de la société civile ont envoyé au Secrétariat des rapports sur la manière dont elles avaient célébré la Journée : lancements de projets et de livres, projections de films, expositions, concours de dessin et plantations d'arbres font partie des activités qui ont été mentionnées¹⁹.

5. Rôle de la restauration des terres dans la construction d'un avenir meilleur après la pandémie

33. Pour aider les États Membres et les autres parties prenantes dans leurs efforts visant à reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a produit, en mai 2021, un rapport dans lequel il a proposé des solutions²⁰ et souligné les liens entre la restauration des terres et un relèvement vert. Ce rapport contient des informations pratiques et vérifiables sur les arguments économiques en faveur de la restauration des terres et sur le rôle joué par celle-ci dans le règlement de plusieurs des problèmes exacerbés par la pandémie (création d'emplois, sécurité alimentaire, rétablissement des moyens de subsistance, entre autres). Plusieurs États Membres et d'autres parties prenantes se sont référés à ce document durant leurs interventions pendant le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale susmentionné et lors de la célébration mondiale de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse.

6. Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial

34. La collaboration actuelle entre le Secrétariat de la Convention et le Fonds pour l'environnement mondial a encore été renforcée au cours de la période considérée. Outre les consultations tenues entre le Secrétaire exécutif de la Convention et le Fonds pour l'environnement mondial, des membres du personnel du Secrétariat de la Convention ont participé et contribué aux réunions du Groupe consultatif technique du Fonds en prévision du prochain cycle de reconstitution des ressources.

35. L'efficacité et la rentabilité des investissements dans les programmes de lutte contre la dégradation des terres, notamment en matière de restauration des terres, ont été mises en avant. Un programme similaire au programme-cadre du Fonds pour l'environnement mondial sur la dégradation des terres au Sahel est en cours d'élaboration pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes. D'autres programmes sont envisagés concernant d'autres régions. Le Mécanisme mondial exécute les activités habilitantes du Fonds pour l'environnement mondial, en coopération avec les agents de réalisation. Les projets et programmes de transformation sur la neutralité en matière de dégradation des terres dans le cadre de la Convention sont également un moyen de collaborer efficacement avec le Mécanisme mondial.

¹⁹ Voir www.unccd.int/actions/17-june-desertification-and-drought-day2021-desertification-and-drought-day/2021-events.

²⁰ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, « Restored Land, Healthy People, Green Recovery: Build Forward Better with Land-Centered Solutions », rapport proposant des solutions, mai 2021. Disponible à l'adresse suivante : www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/UNCCD_Solution%20Brief.pdf.

36. Le Secrétariat de la Convention a participé à la soixantième réunion du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, qui s'est tenue du 14 au 18 juin 2021. Le Secrétaire exécutif s'est adressé au Conseil avec les autres responsables des traités pour lesquels le Fonds sert de mécanisme financier. Il a noté que les indices de dégradation des terres n'avaient pas diminué, mais qu'on avait davantage conscience du potentiel des terres de contribuer à reconstruire en mieux après la pandémie. Il a souligné que les terres étaient de plus en plus un facteur d'intégration dans les domaines d'intervention du Fonds. En effet, les terres restaurées pouvaient servir de puits de carbone, prévenir la perte de biodiversité et améliorer la productivité agricole, et générer ainsi des avantages supplémentaires tels qu'améliorer la sécurité alimentaire, favoriser la création d'emplois, promouvoir l'autonomisation des femmes et renforcer le développement rural. La dégradation des terres méritait donc davantage d'investissements étrangers directs, dans le contexte plus large d'une approche globale et intégrée dans les programmes du Fonds. Le Secrétaire exécutif a demandé au Fonds d'investir dans les dispositifs d'alerte rapide, l'estimation de la vulnérabilité et des risques et l'atténuation des risques de sécheresse. Il a appuyé la création d'un domaine d'intervention sur la sécheresse, condition préalable à l'élaboration d'un programme d'opérations. Lors du dialogue interactif qui a suivi entre les membres du Conseil et les secrétaires exécutifs, les approches intégrées ont été fortement préconisées ; le Secrétariat du Fonds préparait alors les activités de programmes. Le Secrétaire exécutif de la Convention a souligné l'importance du secteur foncier dans le rapprochement des points focaux du Fonds et dans l'obtention de résultats au niveau mondial.

7. Promotion de la collaboration et des partenariats pour les terres

37. Le Secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial ont poursuivi leurs activités de sensibilisation auprès des États Membres, des organisations et mécanismes du système des Nations Unies, des organisations d'experts scientifiques et techniques travaillant dans le domaine des terres ainsi que de la société civile afin de promouvoir la collaboration et les partenariats dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Il ressort des déclarations faites lors du dialogue de haut niveau et de la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse que ces activités de sensibilisation ont permis de mieux faire connaître le programme relatif aux terres et de faire en sorte que les pays et les grandes organisations s'engagent davantage en faveur de ce programme, une attention particulière étant accordée aux communautés rurales les plus pauvres et les plus marginalisées. Cet engagement se traduit de plus en plus par des actions et des initiatives concrètes : par exemple, lors du One Planet Summit de janvier 2021, les pays participants et d'autres parties prenantes se sont engagés à verser plus de 14 milliards de dollars pour accélérer la mise en œuvre de l'initiative Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel et, à la réunion ministérielle du Groupe des Vingt tenue en novembre 2020, une initiative mondiale a été lancée sur la réduction de la dégradation des terres et le renforcement de la conservation des écosystèmes terrestres. Le Secrétariat de la Convention continue d'offrir un appui technique et de communiquer des informations sur ces initiatives et sur d'autres partenariats pertinents, et d'en suivre l'évolution.

38. Le Secrétariat de la Convention a continué de renforcer sa collaboration avec les secrétariats des deux autres Conventions de Rio en lançant un programme de travail conjoint qui prévoit une action commune de sensibilisation au programme de développement durable, notamment la préparation d'une campagne de communication visant à mettre en évidence les synergies existant entre les trois processus intergouvernementaux aux niveaux mondial et local.

39. En ce qui concerne les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, le Secrétariat de la Convention sert de point d'ancrage pour le volet d'action 3 (promouvoir une production respectueuse de la nature) : il s'efforce de placer le programme de restauration des terres au centre des préparatifs du Sommet et assure la liaison avec d'autres entités des Nations Unies, ainsi qu'avec les États Membres, pour promouvoir leur participation aux activités liées au Sommet. Le Secrétariat a produit une publication qui met en évidence les liens entre la neutralité de la dégradation des terres et la production alimentaire respectueuse de la nature²¹ afin d'aider les États Membres à déterminer la forme de leur participation aux activités liées au Sommet.

40. Le Secrétariat de la Convention a étendu son action de communication à des partenaires et des sources de financement non traditionnels afin de trouver des moyens d'aider les pays à lutter contre la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. Il collabore notamment avec des partenaires tels que le Forum économique mondial et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour promouvoir l'esprit d'entreprise et l'adoption ou le transfert de technologies, avec d'autres entités sur des sujets liés aux instruments et mécanismes de financement (financement mixte, structuration de fonds d'action générale et obligations durables), ainsi qu'avec la Mutuelle panafricaine de gestion des risques sur le financement et l'assurance des risques de sécheresse. Il collabore aussi avec le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres afin de recenser les projets qui pourraient répondre aux critères d'investissement de ce dernier et avec le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable concernant la classification des actifs du sol.

8. Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres et objectifs de restauration des terres

41. De nombreux États Membres sont résolus à promouvoir la neutralité en matière de dégradation des terres en tant que cadre pratique pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités qu'ils mènent en vue de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 15 et des objectifs du cadre stratégique de la Convention pour 2018-2030. Le Secrétariat de la Convention et le Mécanisme mondial, en collaboration avec de nombreux partenaires, appuient ces efforts dans le cadre d'un Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres, d'une aide à l'élaboration de projets sur la neutralité en matière de dégradation des terres qui soient transformateurs et rentables et de la facilitation de la collaboration scientifique et technique.

42. À ce jour, 105 des 127 pays participant au Programme de définition de cibles de neutralité en matière de dégradation des terres²² ont réussi à fixer des objectifs volontaires de neutralité et se sont ainsi engagés à restaurer plus de 450 millions d'hectares de terres dégradées dans le monde²³, ce qui contribue grandement à la réalisation de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et aux synergies nationales de mise en œuvre opérationnelle de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et du Défi de Bonn. Plus de 70 pays élaborent actuellement des projets sur

²¹ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, « Land degradation neutrality for sustainable agriculture and food security ». Disponible à l'adresse suivante : www.unccd.int/publications/land-degradation-neutrality-sustainable-agriculture-and-food-security.

²² Voir www.unccd.int/actions/ldn-target-setting-programme.

²³ Annelies Sewell, Stefan van der Esch et Hannah Löwenhardt, « Goals and Commitments for the Restoration Decade », Netherlands Environmental Assessment Agency, note d'orientation (La Haye, 2020). Disponible à l'adresse suivante : www.pbl.nl/sites/default/files/downloads/pbl-2020-goals-and-commitments-for-the-restoration-decade-3906.pdf.

la neutralité en matière de dégradation des terres, et plusieurs de ces projets ont déjà franchi les premières étapes de l'accès au financement.

43. Pour aider les États Membres qui cherchent à atteindre ou dépasser la neutralité en matière de dégradation des terres, le Secrétariat, le Mécanisme mondial et les principales organisations partenaires s'appuient sur les résultats d'une évaluation scientifique menée par l'Interface science-politique. L'objectif est d'appuyer les efforts faits pour prendre en considération les conditions d'occupation des terres et d'aménagement du territoire, le cas échéant, dans la création d'un cadre réglementaire et de politiques favorables à la neutralité en matière de dégradation des terres²⁴. Le Secrétariat et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi que d'autres partenaires concernés, collaborent à l'élaboration d'un guide technique sur la manière d'intégrer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans la mise en œuvre de la Convention et la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres, compte tenu des contextes nationaux. En outre, l'Interface science-politique mène actuellement une nouvelle évaluation fondée sur des éléments scientifiques qui est destinée à montrer que la planification intégrée de l'aménagement du territoire et la gestion intégrée des paysages peuvent contribuer à la réalisation de changements positifs, à la neutralité de la dégradation des terres et au règlement des problèmes de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse.

44. Collaborant dans le contexte intergouvernemental et interorganisationnel de l'initiative de neutralité en matière de dégradation des terres du Groupe sur l'observation de la terre²⁵, le Secrétariat et l'Interface science-politique ont organisé un concours d'innovation technologique en vue de l'élaboration d'un outil d'aide à la planification de l'aménagement du territoire dans le contexte de la neutralité en matière de dégradation des terres. L'idée était de favoriser l'innovation et une action collective et coordonnée²⁶. Le prototype gagnant, Land-Use Planning for Land Degradation Neutrality (aménagement du territoire pour la neutralité en matière de dégradation des terres), permet aux utilisateurs d'évaluer des scénarios de transition vers l'utilisation et la gestion des terres en leur fournissant des représentations visuelles et quantitatives des gains et des pertes en matière de dégradation des terres. La transition du prototype à la version complète est prévue pour décembre 2021.

C. Observations et recommandations

45. Malgré les problèmes posés par la pandémie mondiale de COVID-19, les réunions, les manifestations et la collaboration sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ont réussi à maintenir et même à accroître l'attention accordée par la communauté internationale à la mise en œuvre de la Convention et son engagement en ce sens. Le succès des activités d'information concernant la Journée mondiale – qui ont touché deux fois plus de personnes qu'en 2020 – montre que les messages concernant l'importance des terres trouvent un écho auprès du public. Il y a manifestement un élan pour faire avancer la restauration des terres, qui reconnecte les gens et la nature grâce à une ambition de haut niveau sur la gestion des terres.

²⁴ P.H. Verburg *et al.*, *Creating an Enabling Environment for Land Degradation Neutrality and its Potential Contribution to Enhancing Well-being, Livelihoods and the Environment: A Report of the Science-Policy Interface* (Bonn, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, 2019).

²⁵ Voir https://earthobservations.org/geo_ldn.php.

²⁶ Voir www.geo-ldn.org/competition-overview.

46. Le fait d'investir dans des solutions terrestres dans le cadre des efforts de relèvement après la COVID-19 peut présenter de multiples avantages et accélérer la mise en œuvre d'une série d'objectifs de développement durable : lutte contre la pauvreté, rétablissement des moyens de subsistance, sécurité alimentaire et hydrique et renforcement de la résilience face aux chocs climatiques, notamment. Ces investissements fonciers pourraient bénéficier en particulier aux zones rurales les plus pauvres, en déclenchant un processus de transformation à long terme par lequel la restauration de l'environnement serait source d'emplois, de bien-être et de stabilité.

47. Des terres saines et productives sont indispensables pour de nombreuses industries mondiales, y compris la production de denrées alimentaires, de fourrage et de fibres. Les participants de haut niveau aux récentes manifestations et réunions sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ont souligné à plusieurs reprises l'importance d'intégrer la restauration des terres et l'objectif de neutralité en matière de dégradation des terres dans le programme mondial de consommation et de production durables, qui doit se refléter dans les opérations commerciales et le comportement des consommateurs. Dans ce contexte également, si les investissements dans le relèvement après la COVID-19 étaient orientés de manière à inclure la restauration des terres, cela permettrait de combiner perspectives économiques et durabilité environnementale.

48. Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre acte de l'attention constante et croissante que la communauté internationale accorde à la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et souligner l'importance des actions connexes. Elle pourra aussi souhaiter promouvoir l'intégration de la restauration des terres dans les efforts de relèvement après la COVID-19, en accordant une attention particulière à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés rurales les plus pauvres. En outre, elle pourra souhaiter prendre acte du rôle essentiel que des terres saines jouent dans l'économie mondiale et demander que des mesures soient prises afin d'explorer et de promouvoir des modèles de consommation et de production qui protègent les terres et favorisent la neutralité de la dégradation des terres.

III. Rapport de la Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique

A. Introduction

49. Dans sa résolution [75/219](#) sur l'application de la Convention sur la diversité biologique et sa contribution au développement durable, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-seizième session un rapport sur l'application de ladite résolution, notamment sur le lien potentiel entre la COVID-19 et la biodiversité et ses implications, en formulant des recommandations quant aux mesures à prendre pour reconstruire en mieux. Le présent rapport est soumis en réponse à cette demande.

B. Préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et des réunions de la Conférence des Parties agissant comme réunions des Parties aux protocoles à la Convention : réunions des organes subsidiaires

50. Le Secrétariat de la Convention prépare actuellement la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, la dixième

réunion de la Conférence des Parties tenant lieu de réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et la quatrième réunion de la Conférence des Parties tenant lieu de réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Il est prévu de tenir ces réunions à Kunming (Chine) entre le 11 et 24 octobre 2021. Pour entreprendre ces préparatifs dans les circonstances extraordinaires découlant de la pandémie, le Secrétariat a procédé à de vastes consultations avec les parties, ainsi qu'avec toutes les autres parties prenantes, et mis au point une modalité permettant, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, de faire avancer virtuellement le processus.

1. Vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

51. La vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques s'est tenue virtuellement du 3 mai au 9 juin 2021 et a été l'une des réunions les plus suivies jamais organisées par l'Organe subsidiaire. On a compté plus de 1 400 participants inscrits, dont 127 parties et plus de 200 organisations de la société civile et autres parties prenantes. Neuf sessions plénières ont eu lieu, entrecoupées de réunions de groupes de contact. À la réunion, l'Organe subsidiaire s'est appuyé sur les travaux réalisés lors des réunions virtuelles de février 2021, au cours desquelles la plupart des points de l'ordre du jour avaient déjà fait l'objet d'un premier tour d'échange de vues. La priorité a été donnée aux questions directement liées au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, car ces contributions étaient nécessaires à l'élaboration du premier projet de cadre mondial de la biodiversité en vue de son examen par le troisième groupe de travail à composition non limitée. Les principaux résultats comprennent des recommandations à prendre en compte et à intégrer dans le cadre mondial de la biodiversité, et qui concernent la biologie synthétique, la diversité biologique dans l'agriculture et l'estimation des risques liés aux organismes vivants modifiés. Ces recommandations seront examinées plus en détail et adoptées lors d'une prochaine réunion en présentiel. À la prochaine réunion, l'Organe subsidiaire se penchera également sur les projets de recommandations contenant du texte entre crochets et sur trois questions en suspens : la biodiversité marine et côtière ; les espèces exotiques envahissantes ; la santé et la diversité biologique.

2. Troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

52. La première partie de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre s'est tenue en ligne du 16 mai au 13 juin 2021. Elle a été précédée d'une session virtuelle spéciale sur le thème « Biodiversité, "Une seule santé" et la réponse face à la COVID-19 », qui s'est tenue les 15 et 16 décembre 2020, ainsi que d'une session virtuelle informelle, qui a eu lieu du 8 au 12 mars et le 14 mars 2021. La participation à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a été élevée. On a compté plus de 1 004 participants inscrits, dont 115 parties et plus de 158 organisations de la société civile et autres parties prenantes. Douze points de l'ordre du jour ont été abordés en réunion plénière et 17 projets de recommandations ont été élaborés. Des conseils ont été donnés sur des éléments clés de la première version du cadre mondial de la biodiversité liés aux moyens de soutenir et d'examiner la mise en œuvre, notamment les mécanismes d'appui à la mise en œuvre ; les conditions de mise en œuvre ; la responsabilité et la transparence ; l'information et la sensibilisation. Certains projets ont été approuvés, d'autres le seront lors de la reprise de la troisième réunion, qui se tiendra en personne. Les représentants ont également examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des protocoles à la Convention et dans les

travaux du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8 j) et les dispositions connexes relatifs aux connaissances traditionnelles.

53. Les recommandations approuvées seront adoptées officiellement lors d'une réunion en présentiel qui sera organisée dans le prolongement immédiat d'une réunion en présentiel du groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

C. Préparatifs des réunions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

1. Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique

54. Au 25 juin 2021, 131 pays avaient déposé des instruments de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'acceptation du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique. Après l'entrée en vigueur du Protocole en octobre 2014, les efforts ont été axés sur la poursuite de sa mise en œuvre.

55. Les préparatifs de la quatrième réunion de la Conférence des Parties tenant lieu de réunion des Parties au Protocole de Nagoya sont bien avancés. À la troisième réunion de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, les parties ont échangé des points de vue sur des sujets essentiels, notamment l'examen d'instruments internationaux spécialisés en matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages découlant de leur utilisation, au sens du paragraphe 4 de l'article 4) du Protocole de Nagoya, mécanisme multilatéral mondial de partage des avantages (article 10 du Protocole de Nagoya), et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya après 2020. À sa prochaine réunion, le groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 examinera également des questions relatives au Protocole, notamment les informations numériques sur les séquences des ressources génétiques, les résultats des travaux du groupe spécial d'experts techniques y relatifs, la série de webinaires informels sur le partage de l'information et le forum de discussion en ligne concernant les informations numériques sur les séquences des ressources génétiques.

2. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique

56. Depuis la présentation du précédent rapport ([A/75/256](#)), un pays supplémentaire a déposé son instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'acceptation du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Ainsi, au 22 juin 2021, on comptait 173 ratifications du Protocole de Cartagena.

57. Plusieurs questions relatives au Protocole de Cartagena ont été examinées à la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, notamment la biologie synthétique et l'évaluation et la gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés. À sa troisième réunion, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre s'est quant à lui penché sur l'évaluation et l'examen de l'efficacité du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, ainsi que sur le plan de mise en œuvre pour l'après-2020 et le plan d'action pour le renforcement des capacités du Protocole de Cartagena.

3. Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques

58. Depuis la présentation du précédent rapport, un pays supplémentaire a déposé son instrument de ratification, d'adhésion, d'approbation ou d'acceptation du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Ainsi, au 22 juin 2021, on comptait 49 ratifications du Protocole additionnel.

59. Le Protocole additionnel est entré en vigueur le 5 mars 2018. Conformément à son article 14 1), les questions relatives à la mise en œuvre du Protocole additionnel seront examinées à la dixième réunion de la Conférence des Parties tenant lieu de réunion des Parties au Protocole de Cartagena, au cours de laquelle seules les parties au Protocole additionnel participeront au processus décisionnel. L'une des principales questions qui sera abordée est une étude sur les mécanismes de sécurité financière au titre du Protocole additionnel.

D. Préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et mise à jour des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique

60. Le groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 s'est réuni deux fois depuis sa création, en août 2019 et en février 2020, tandis que les consultations informelles avec différentes parties prenantes se sont poursuivies jusqu'à présent. La troisième réunion est maintenant prévue en août 2021 et, à cette occasion, le groupe de travail examinera la première version officielle du cadre mondial de la biodiversité. Le projet a été élaboré sur la base de conseils donnés par les organes subsidiaires et de consultations approfondies avec les parties prenantes sur l'avant-projet et sa version actualisée, publiée en août 2020.

61. Le cadre mondial de la biodiversité s'appuiera sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. En septembre 2020, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a publié la cinquième édition du *Global Biodiversity Outlook* (Perspectives mondiales de la diversité biologique), rapport dans lequel il est dit que pratiquement tous les pays prennent des mesures pour protéger la biodiversité. Cependant, malgré les progrès encourageants réalisés dans plusieurs domaines, les efforts collectifs mondiaux en faveur des objectifs d'Aichi pour la biodiversité ont été insuffisants, puisque seuls 6 des 20 objectifs ont été « partiellement atteints » à l'échéance de 2020.

62. Les Parties à la Convention ont évalué les leçons tirées des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et ont convenu de prendre des mesures plus audacieuses en adoptant une approche plus globale. Elles ont appelé également à une mise en œuvre rapide, étant donné que des infrastructures importantes au niveau national, telles que des stratégies et des plans d'action nationaux pour la biodiversité, sont déjà en place. Le nouveau cadre pour l'après-2020 cherchera donc à orienter l'action en faveur de la biodiversité du niveau mondial au niveau local au cours des trois prochaines décennies, à transformer la relation que la société entretient avec la biodiversité et à faire en sorte, d'ici à 2050, de concrétiser la vision commune d'une vie en harmonie avec la nature.

E. Journée internationale de la diversité biologique

63. Célébrée le 22 mai 2021, la Journée internationale de la diversité biologique avait cette année pour thème : « Nous faisons partie de la solution #PourLaNature ». L'idée était de faire comprendre l'importance du cadre mondial de la biodiversité dans la réalisation de changements transformateurs. Dans le cadre d'une stratégie de communication globale, plusieurs journées ont été consacrées à des thèmes tels que les changements climatiques et le relèvement vert. Plusieurs célébrations ont été organisées aux niveaux national et mondial par 157 parties, 19 entités des Nations Unies et 17 autres organisations. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a également collaboré avec la Chine, pays hôte de la 15^e réunion de la Conférence des Parties, à l'organisation d'un webinaire thématique virtuel sur le thème « COP 15 : Road to Kunming » (COP 15 : en route pour Kunming), qui s'est tenu à New York le 21 mai 2021 et a attiré un large public. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et Huang Runqiu, Ministre du Ministère de l'écologie et de l'environnement de la République populaire de Chine, entre autres, ont pris la parole à cette occasion.

64. Un total de 502 messages ont été partagés sur les comptes de médias sociaux de la Convention sur la diversité biologique, qui ont généré 4,1 millions d'impressions. Comme prévu lors de la célébration annuelle, la portée des contenus a largement dépassé les chiffres moyens, tandis que les taux de participation ont été égaux ou supérieurs aux moyennes à long terme. Par rapport à la semaine de commémoration de la Journée internationale de la diversité biologique de 2020, les impressions ont plus que doublé, en grande partie grâce à une forte augmentation de la prise de conscience de l'importance de la biodiversité pour le bien-être humain et la planète.

65. Les supports de communication créés pour l'occasion ont été plébiscités par les utilisateurs des médias sociaux. Les messages partageant l'outil de personnalisation du logo, les affiches téléchargeables et les fonds d'écran des réunions virtuelles ont obtenu de bons résultats sur plusieurs plateformes en termes de portée et de participation. Un tableau Trello a été créé pour partager ces documents et d'autres matériels et messages avec le groupe de communication sur la biodiversité et d'autres partenaires, ce qui a permis d'intensifier la campagne au-delà de ce qui a été partagé sur les plateformes de la Convention sur la diversité biologique. Selon l'analyse de Meltwater, le hashtag #BiodiversityDay (#JournéeinternationaleDeLaDiversitéBiologique) est apparu 57 600 fois sur les médias sociaux entre le 17 et le 23 mai 2021, dont près de 53 000 sur Twitter. Un tweet du compte principal de l'ONU, accompagné du logo animé, pouvait toucher jusqu'à 13,9 millions de personnes. En ajoutant des mots-clés y relatifs, tels que le hashtag #ForNature (#PourLaNature) et « CBD », et en tenant compte des retweets et des partages, on passait à 93 800 mentions sur les médias sociaux, avec une portée potentielle de 3,5 milliards de personnes.

F. Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2021

66. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a collaboré avec les entités compétentes des Nations Unies aux préparatifs de fond du Forum politique de haut niveau de 2021, y compris en ce qui concerne la documentation et les rapports, ainsi que les tables rondes. Plus précisément, le Secrétariat a participé à la table ronde sur les objectifs de 2020 : mise en œuvre et examen, au cours de laquelle des déclarations ont été entendues, notamment celle de la Secrétaire exécutive du Secrétariat, Elizabeth Mrema. Le Secrétariat a également collaboré avec des partenaires concernant plusieurs manifestations parallèles.

G. Sommet sur la biodiversité

67. Le Sommet sur la biodiversité a été organisé par le Président de l'Assemblée générale le mercredi 30 septembre 2020, en application de la résolution 74/269 et de la décision 74/562 de l'Assemblée générale, et a eu pour thème : « Action urgente en faveur de la biodiversité pour un développement durable ». Le Sommet a également été guidé par le thème du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies : « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme ». Il comprenait une séance d'ouverture, une séance plénière, deux dialogues entre décideurs intitulés « Combattre l'appauvrissement de la biodiversité et généraliser l'idée d'une biodiversité concourant au développement durable » et « Mettre la science, la technologie et l'innovation, le renforcement des capacités, l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices, le financement et les partenariats au service de la biodiversité », et une brève séance de clôture. En outre, une plateforme baptisée « Voices for Nature », où ont été présentées les déclarations, les messages et les engagements d'un éventail plus large de parties prenantes, a été mise en ligne. Le Sommet a mis en évidence la forte détermination de plus de 72 dirigeants mondiaux et de plus de 150 intervenants gouvernementaux de haut niveau en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Il a également mis en évidence la nécessité d'agir de toute urgence aux plus hauts niveaux à l'appui d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui contribue à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et permette à la communauté mondiale de progresser vers la concrétisation de la Vision 2050 pour la diversité biologique, intitulée « Vivre en harmonie avec la nature ».

H. Diversité biologique et santé

68. Compte tenu des liens complexes qui existent entre la diversité biologique et la santé, une session extraordinaire des organes subsidiaires a été convoquée virtuellement en décembre 2020. Elle a été l'occasion de souligner l'importance d'une approche « Une seule santé » tenant compte de la diversité biologique, qui s'attaquerait aux facteurs communs de la perte de biodiversité, des changements climatiques et de l'augmentation du risque de pandémie, et de discuter de l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans les mesures de relance et de relèvement après la COVID-19. En outre, à sa vingt-quatrième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a examiné un point de l'ordre du jour sur la diversité biologique et la santé et un projet de plan d'action mondial sur le sujet, qui visait à aider les parties dans la mise en œuvre d'une approche « Une seule santé » tenant compte de la diversité biologique et d'un relèvement durable et inclusif au lendemain de la pandémie de COVID-19, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le projet de plan d'action mondial sera transmis aux participants de la quinzième réunion de la Conférence des Parties pour adoption.

69. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a également contribué aux principaux rapports étudiant le lien entre la diversité biologique et les zoonoses, notamment celui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'International Livestock Research Institute sur le thème « Prévenir de prochaines pandémies : zoonoses et comment briser la chaîne de transmission », publié en juillet 2020. Le Secrétariat collabore également avec l'Organisation mondiale de la Santé par l'intermédiaire d'un groupe de liaison interinstitutions sur la diversité biologique et la santé. Il a contribué à l'atelier sur la biodiversité et les pandémies organisé par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique

sur la biodiversité et les services écosystémiques et a appelé, dans la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, à une transition vers une approche « Une seule santé » tenant compte de la diversité biologique pour parvenir à une vie en harmonie avec la nature d'ici à 2050.

I. Programme d'action de Charm el-Cheikh à Kunming pour la nature et les peuples

70. Faisant suite à la décision XIV/34, le Programme d'action de Charm el-Cheikh à Kunming pour la nature et les peuples est un mécanisme visant à catalyser les mesures prises par les acteurs non étatiques pour arrêter et inverser la perte de biodiversité tout en générant un impact mesurable et un changement dans la gestion de leurs propres activités. Les piliers du Programme d'action portent essentiellement sur la direction et l'orientation, la participation plus large des parties prenantes, la sensibilisation et l'information, et les analyses des engagements en vue de l'établissement de profils.

71. Dans le courant de l'année, le Secrétariat a élaboré des supports promotionnels, notamment des webinaires de haut niveau, des vidéos, des campagnes dans les médias, des bulletins d'information et des communiqués de presse, qui ont contribué à générer des engagements de qualité. Plus précisément, 11 catégories de mesures ont été recensées dans le cadre du programme d'action afin de promouvoir les modalités de transition recommandées dans la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique. Elles expliquent comment les secteurs et les parties prenantes prennent des mesures pour changer leurs habitudes tout en évaluant les avantages et en gérant les risques, en fixant des objectifs et en améliorant leurs pratiques en conséquence. En juin 2021, un total de 201 engagements en faveur du programme d'action avaient été présentés : plus de 44 par des alliances et des coalitions représentant plus de 300 partenaires et au moins 34 qui faisaient part d'au moins une promesse d'engagement.

72. La collaboration avec de nombreuses organisations partenaires, dont le Centre mondial de surveillance pour la conservation, qui relève du PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable, le Partenariat mondial pour les entreprises et la biodiversité, le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, le Fonds mondial pour la nature, le Forum économique mondial, Science-Based Targets for Nature et le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a également été renforcée. Un groupe d'amis du programme d'action et un réseau de technologies de l'information sur le programme d'action ont également été créés pour élaborer une vision et un discours communs, mettre en place des campagnes et des actions de sensibilisation, promouvoir des actions sectorielles et soutenir les défenseurs en la matière, et développer des outils pour les objectifs scientifiques et l'interopérabilité des plateformes. Le Secrétariat étudie également des possibilités de recenser et d'utiliser les engagements des acteurs non étatiques dans les futurs rapports afin d'appuyer la mise en œuvre de ses buts et objectifs.

J. Coopération avec d'autres conventions et dans l'ensemble du système des Nations Unies

73. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a continué de participer activement au Groupe mixte de liaison des Conventions de Rio et au Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique afin de favoriser la coopération et la complémentarité. La Secrétaire exécutive a participé régulièrement

au Groupe mixte de liaison afin d'échanger des informations et des expériences sur l'utilisation des modalités en ligne pour faire avancer les préparatifs de fond de la Conférence des Parties et explorer les liens thématiques entre les prochaines réunions des trois Conférences des Parties et le trentième anniversaire des Conventions de Rio. Une coopération substantielle a également été mise en place dans le cadre de communications conjointes, d'une initiative conjointe de renforcement des capacités, et en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021²⁷ et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)²⁸.

74. Le Secrétariat a également participé activement au Groupe de liaison sur les conventions concernant la diversité biologique afin de fournir des mises à jour sur ses travaux, de procéder à des consultations et d'obtenir des contributions pour le cadre mondial de la biodiversité, notamment à l'occasion d'un atelier en ligne des secrétariats des conventions relatives à la biodiversité et des parties sur le cadre mondial de la biodiversité, qui s'est tenu du 18 janvier au 2 février 2021²⁹.

75. Le Secrétariat a également participé activement au Groupe de la gestion de l'environnement et au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination afin de promouvoir l'attention portée par les organismes des Nations Unies à la biodiversité et de faciliter l'élaboration du rapport du Groupe de la gestion de l'environnement intitulé « Supporting the global biodiversity agenda : a United Nations system commitment for action to assist Member States delivering on the post-2020 global biodiversity framework » (appui au programme mondial pour la biodiversité, qui définit l'engagement du système des Nations Unies en faveur d'une action visant à aider les États Membres à mettre en œuvre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020). Le rapport est paru le 25 mai 2021, lors d'un dialogue virtuel de haut niveau sur la contribution du système des Nations Unies au programme mondial de promotion de la biodiversité pour l'après-2020, qui a servi à attirer l'attention sur l'approche commune de l'intégration des solutions fondées sur la biodiversité et la nature au service du développement durable dans la planification et l'exécution des politiques et des programmes des Nations Unies, approche qui a été formulée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination.

K. Recommandations

76. L'Assemblée générale souhaitera peut-être, à sa soixante-seizième session :

a) Prendre note des progrès réalisés dans l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et des préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et des réunions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties aux protocoles à la Convention ;

b) Demander à toutes les parties à la Convention, aux organismes des Nations Unies et à toutes les autres parties prenantes de s'engager de manière efficace et proactive dans les négociations aux fins de l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ;

c) Demander à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de ratifier la Convention sur la diversité biologique, ou d'y adhérer ;

²⁷ Voir <https://www.un.org/fr/food-systems-summit>. Voir également résolution 75/235 de l'Assemblée générale, par. 2.

²⁸ Voir résolution 73/284 de l'Assemblée générale.

²⁹ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, document UNEP/CBD/COP/DEC/14/30, décision 14/30.

d) Demander toutes les Parties à la Convention qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et le Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur, ou d'y adhérer ;

e) Demander à toutes les Parties à la Convention qui ne l'ont pas encore fait de ratifier le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, ou d'y adhérer.
